
MINISTERE DE LA SANTE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU DEVELOPPEMENT

Arrêté interministériel n°2016-...../MATDSI/MS/MINEFID portant ⁵⁰⁹⁴ adoption générale du protocole-type d'opérations entre l'Etat et les communes dans le cadre du transfert des compétences de l'Etat aux communes dans le domaine des pompes funèbres et des cimetières.



Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et la Sécurité Intérieure ;
Le Ministre de la Santé ;
Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement ;

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2016-001 /PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu décret n° 2016-003 /PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement;
- Vu la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs ;
- Vu le décret n°2014-940/PRES/PM/MATD/MS/MEDD/MEF/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de la santé et de l'hygiène.

ARRETEMENT

Article 1 : En application des dispositions de l'article 2 du décret n°2014-940/PRES/PM/MATD/MS/MEDD/MEF/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine des pompes funèbres et des

cimetières, le protocole-type d'opérations y afférent est adopté par le présent arrêté.

Article 2 : Le protocole-type qui précise les rôles et responsabilités respectifs de l'Etat et de la commune, ainsi que des relations entre la commune et d'autres acteurs, dans le domaine des pompes funèbres et des cimetières dans l'exercice des compétences transférées est annexé au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou le, 10 JUN 2016

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration
Territoriale, de la Décentralisation et de Sécurité
Intérieure



Simon COMPAORE

Le Ministre de la Santé



Smaïla OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/ SORI